



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

# *RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE*


## **Recueil spécial n° 21/2018**

**Direction départementale des finances publiques de la Lozère**


**Publié le 05 juillet 2018**

ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*

Services administratifs : *du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49 60 60

# SOMMAIRE

**RECUEIL SPECIAL N° 21 /2018 du 05 juillet 2018**

**Direction départementale des finances publiques de la Lozère**

Délégation de signature du 26 juin 2018 du responsable de la trésorerie de Langogne aux agents de la trésorerie



Direction départementale des finances publiques de la Lozère

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LANGOGNE**

1, Place de la République 48300 LANGOGNE

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE LANGOGNE**

Le comptable, responsable de la trésorerie de Langogne

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

c) les ordres de paiement et excédents de versement, dans les limites de montant indiquées dans le tableau ci-après.

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Durée et Montant</b>
GAILLARD Jean-Pierre	<i>Contrôleur Principal</i>	6 mois et 5 000 €
PARATHIAS Valérie	<i>Contrôleur Principal</i>	6 mois et 5 000 €
SAGNAL Didier	<i>Contrôleur 2ème classe</i>	6 mois et 3 000 €

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Lozère.

A Langogne, le 26 juin 2018  
Le comptable,

SIGNE

Jean-Pierre LEMONNIER  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques